L’introduction du silure pour la pêche sportive en vue de la satisfaction du pêcheur est un vrai succès. Si la Fédération de pêcheurs du Tarn glorifie cet exploit, on note une controverse chez les pêcheurs. L’intromission désinvolte et égoïste de ce redoutable prédateur ne bouleverse-t-elle pas la chaîne trophique ? Le silure semble bénéficier d’un regard bienveillant : il est qualifié de beau trophée ! Pourquoi pas, mais les écosystèmes n’en sont-ils pas modifiés ?

Nous reproduisons ci-dessous les extraits d’un article de La Dépêche
La fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique a annoncé ce record hier. «L'an dernier, un silure de 2,59 mètres avait été capturé. Mais celui-ci est encore plus grand» signale Fabian Ageneau, chargé de communication à la fédération.
C'est probablement un nouveau record du Tarn. A Gaillac, un pêcheur a sorti de l'eau un énorme silure mesurant... 2,62 mètres ! Il lui a fallu près d'une heure pour capturer ce «monstre» et le ramener sur la berge où il s'est fait photographier avec son trophée. Il a remis à l'eau le silure vivant comme nous le préconisons. Nous défendons la préservation des espèces poursuit Fabian Ageneau.
La fédération souhaite donner quelques informations rassurantes sur ce poisson peu commun, dont la réputation n’est pas toujours très bonne. « Le silure est le plus gros de nos poissons d’eau douce et effectivement il peut être impressionnant. Qualifié de « carnassier opportuniste », il se nourrit de toutes sortes de proies comme des poissons, des petits mammifères voire des oiseaux. Cependant, des études menées par nos collègues de la Fédération de Pêche du Lot ont montré que ce poisson cohabite avec la faune piscicole en place et qu’il n’a pris la place d’aucune autre espèce.
« De plus, il n’est absolument pas dangereux pour l’homme et donc **nous vous encourageons à pratiquer cette nouvelle pêche sportive** à fortes sensations ! » indique la fédération départementale de pêche pour cette belle prise.
Selon Fabian Ageneau, l'animal capturé dimanche pèserait entre 110 et 120 kg.
«Habituellement, les plus beaux spécimens sont du côté d'Albi mais on commence aussi à en trouver dans l'Agout. Il est un peu décrié et a la réputation de tout manger. Mais contrairement à ce qu'on pourrait penser, les études ont montré que le silure n'est pas aussi carnassier. Les sandres par exemple, mangent plus de poissons.»
Pour la fédération départementale, l'exploit réalisé (...) est remarquable (...).S'il s'agit du record du Tarn, ce n'est pas le record de France. En 2015, un spécimen de 2,73 mètres a été capturé dans le Gard. «On peut imaginer que dans un proche avenir on arrive à 2,80 mètres.»
La course au record continue.
Eric Berger
http://www.ladepeche.fr/article/2016/10/21/2443761-silure-2-62-peche-tarn-gaillac-record.html

Discussion

• Quel est l'impact du silure sur la biodiversité ?
Cela pourrait être le titre d'une étude de l'AFB.

• Quels sont les impacts de la prédation du silure ?
Le rapport ONEMA/ECOLAB nous laisse un peu sur notre faim. L'étude de l'impact du silure sur les espèces anadromes ou amphihalines n'est certes pas commode. Le réquisitoire n'est pas sévère du tout à son encontre. Le silure ne peut évidemment pas être blanchi, mais il est relaxé au bénéfice du doute.
https://www.researchgate.net/publication/280573242_Etudes_des_interactions_du_Silure_glane_Silurus_glanis_avec_l'ichtyofaune_metropolitaine

Dans la problématique disparition du saumon, il est assez peu question de la diminution drastique des stocks de krill, sa nourriture de prédilection.
Serait-il inconvenant de qualifier le silure de prédateur des poissons migrateurs et du saumon en particulier ? En tout cas, c'est un mets de choix pour le silure qui fait un festin à Golfech.
On observe, de l'extérieur, les pêcheurs empêtrés dans leurs incohérences :
-tout mettre en œuvre en faveur de la protection du saumon,
-vénérer dans le même temps le silure qui pourrait être la cause de l'éradication du saumon en eau douce ?
-la Fédération « défend la préservation des espèces ». Soit…mais elle n'a pas pu défendre les espèces « cible » (désignées dans le classement des cours d'eau par le Préfet coordonnateur de bassin) dévorées par le silure. Il ne fait aucune distinction administrative sur le statut de ses proies. Prétendre défendre la préservation des espèces et encourager leurs prédateurs nous semble assez antinomique.

• Quand les dernières espèces protégées seront disparues, s'il reste encore assez d'eau, rien ne s'opposera à la reconstruction des ouvrages hydrauliques. En tout cas, ce sont des pans entiers du Code de l'environnement et du classement des cours d'eau qui devront être actualisés pour tenir compte des peuplements modifiés… à moins que l'on ne conserve la même rhétorique « alose potentielle », « saumon potentiel » ?

Photo : Fédération de pêche du Tarn